Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

Faits saillants

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE PUBLIE UNE ÉTUDE SUR LA FERVEUR RELIGIEUSE ET LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS

Montréal, le 12 décembre 2007 – Est-il exact que les membres des minorités non chrétiennes, et surtout d'immigration récente, sont nécessairement plus dévots, pratiquants et portés à faire des demandes d'accommodements religieux que les membres de la majorité chrétienne ? Est-il exact que cette majorité, composée de Québécois « de vieille souche » d'ascendance française ou anglaise, soit fortement marquée par une culture laïque et sécularisée ?

Ce sont là certaines des perceptions dont la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a voulu vérifier la validité dans une étude qu'elle publie aujourd'hui et qu'elle a d'ailleurs transmise à Messieurs Bouchard et Taylor. Nous en donnons ici seulement quelques faits saillants, l'étude – et un résumé – étant disponibles au www.cdpdj.qc.ca. Intitulée *La ferveur religieuse et les demandes d'accommodement religieux : une comparaison intergroupe*, l'analyse du sociologue Paul Eid, de la Direction de la recherche et de la planification de la Commission, montre que la réalité est beaucoup plus nuancée, et s'inscrit parfois en faux avec plusieurs idées convenues.

Croyants et incroyants

Selon une certaine perception, les minorités ethnoculturelles issues de l'immigration, surtout récente, sont présumées plus attachées à la religion que les natifs du Québec et, par conséquent, moins aptes que ces derniers à s'en détacher. Dans une telle perspective, on s'attendrait à ce que la proportion d'individus ne s'identifiant à aucune religion soit plus élevée chez les Québécois nés au Canada que chez les Québécois issus de l'immigration. Or, les données du recensement canadien de 2001 (la dernière année pour laquelle des données soient disponibles sur l'appartenance religieuse) dressent un portrait qui contredit nettement cette hypothèse.

« *Alors que parmi les Québécois non immigrants, 5 % ne se réclament d'aucune religion, cette proportion grimpe à 10,3 % chez les immigrants, et à 15,5 % chez les immigrants récents, soit ceux arrivés au Canada entre 1996 et 2001. En d'autres termes, au Québec, un immigrant récent a approximativement une fois et demie plus de chances qu'un immigrant plus anciennement établi, et trois fois plus de chances qu'un non-immigrant, de ne se réclamer d'aucune religion. Notons également que les immigrants, toutes périodes d'établissement confondues, représentent 18,2 % des Québécois sans religion alors qu'ils ne forment que 9,9 % de la population québécoise. Ces chiffres suggèrent que, loin d'être l'apanage des natifs québécois, la non-affiliation religieuse, l'incroyance, l'athéisme et l'agnosticisme touchent davantage les immigrants en général, et* a fortiori *les immigrants récents.* »

Niveau de religiosité

L'étude de la Commission examine ensuite le niveau de religiosité des croyants canadiens et québécois selon l'appartenance religieuse et le statut d'immigrant, en s'appuyant sur l'*Enquête sur la diversité ethnique* réalisée par Statistique Canada en 2002. Dans cette enquête, la ferveur religieuse des Canadiens a été mesurée par trois indicateurs : l'importance subjective accordée à la religion, la fréquence des activités religieuses pratiquées sur une base individuelle, et la fréquence de participation à des activités, des services ou des réunions à caractère religieux avec d'autres personnes (à l'exception des événements comme les mariages et les funérailles).

M. Eid a mesuré et comparé sur cette base le niveau global de religiosité de huit groupes religieux ventilés en fonction de deux critères : le statut d'immigration et l'échelle géographique (Canada ou Québec). Il en résulte un classement qui comprend 26 sous-groupes, et dont le premier rang correspond au niveau le plus élevé de religiosité. Il ressort de l'analyse, là aussi, certains constats éclairants.

À l'échelle québécoise comme canadienne, les natifs protestants et catholiques font preuve d'une dévotion religieuse extrêmement limitée par rapport à la grande majorité des natifs et des immigrants issus des minorités religieuses. Le titre de groupe le moins dévot au pays revient sans conteste aux natifs catholiques québécois qui sont, par ailleurs, étonnamment – comme le montre une autre partie de l'étude - ceux qui maintiennent le mieux une affiliation religieuse d'une génération à l'autre. « *On peut donc en déduire que l'identité catholique au Québec, bien que se perpétuant avec beaucoup de succès d'une génération à l'autre demeure, dans la majorité des cas, nominale et symbolique.* »

La plus grande surprise provient des immigrants québécois de foi musulmane. Ces derniers occupent le 21^{e} rang au classement de religiosité relative, figurant ainsi au palmarès des cinq groupes les moins religieux au pays, et faisant même preuve d'une ferveur religieuse plus modérée que celle des Québécois protestants, qu'ils soient nés au Canada ou à l'étranger. De tels résultats mettent à mal l'image stéréotypée de fervents pratiquants que les médias et l'opinion publique ont l'habitude, au Québec, d'associer aux immigrants musulmans.

« *Le niveau global de religiosité exceptionnellement faible des Québécois musulmans nés à l'étranger s'explique notamment par leur forte tendance à pratiquer leur religion en dehors des structures communautaires collectives. Ainsi, les musulmans québécois d'origine étrangère déclarent à 62,1 % ne « jamais » assister à des réunions ou participer à des activités religieuses « avec d'autres personnes ». Ils manifestent donc majoritairement leur foi, non pas dans le cadre d'un islam encadré par les imams et les mosquées, mais plutôt sur une base privée et individuelle.* »

Qui plus est, tant à l'échelle québécoise que canadienne, les immigrants musulmans québécois forment le groupe qui compte, et de loin, la plus forte proportion de fidèles demeurant complètement à l'écart des formes d'expression collective de la religion, et ce, même par comparaison avec les natifs d'autres confessions. À titre comparatif, au Québec, seuls 33,3 % des natifs catholiques, et 24,5 % des natifs protestants, déclarent ne jamais participer à des activités religieuses avec d'autres personnes, les autres, majoritaires, fréquentant probablement l'église au minimum quelques fois par année, à l'occasion, par exemple, des grandes fêtes religieuses telles que Pâques et Noël.

Autres données

Ce ne sont là que quelques-uns des faits saillants de l'étude publiée aujourd'hui. On pourra y relever également – comme nous l'avions fait savoir en novembre 2006 – que seul le tiers des plaintes déposées sous le motif religion à la Commission comportent une demande d'accommodement religieux. Les autres, soit les deux tiers, relèvent de l'allégation de discrimination directe, en particulier en emploi. Il s'agit alors d'individus qui estiment avoir été pénalisés, non pas par une norme d'application universelle inadaptée à leurs particularismes religieux, mais au contraire par une exclusion fondée sur leur appartenance religieuse. En outre, l'analyse du profil des plaignants qui recourent à la Commission pour réclamer un accommodement religieux signale qu'il s'agit là d'un phénomène qui est loin d'être associé exclusivement aux religions minoritaires et à l'immigration (une demande sur deux est attribuable à un chrétien). C'est d'ailleurs ce que confirmaient, récemment, des données tirées de la consultation menée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le réseau scolaire.

De même, une autre partie de l'analyse publiée aujourd'hui permet d'avancer qu'il serait périlleux d'établir un lien de cause à effet entre la religiosité moyenne des croyants partageant une même foi et leur tendance à revendiquer des accommodements religieux auprès de la Commission.

Ainsi, les données indiquent que les groupes religieux les plus dévots à l'échelle canadienne ou québécoise ne sont pas nécessairement surreprésentés parmi les demandeurs répertoriés, comme en fait d'ailleurs foi le cas des hindous et des sikhs, ou encore celui des natifs chrétiens orthodoxes. Inversement, des groupes tels que les Québécois protestants et les Québécois musulmans nés à l'étranger, ca-

ractérisés tous deux par des niveaux de dévotion relativement faibles, sont néanmoins surreprésentés parmi les demandeurs s'adressant à la Commission. On peut donc difficilement présumer qu'une forte dévotion religieuse au sein d'un groupe débouche nécessairement sur une pratique si rigide qu'elle ne souffrirait aucune forme d'assouplissement dans l'espace public.

Bref, une étude qui permet de nuancer, voire de corriger certaines perceptions quant à la réalité religieuse au Québec. « *Il serait hasardeux,* conclut l'auteur, *de vouloir réduire la question religieuse au Québec à un « clash des civilisations » opposant une majorité judéo-chrétienne de vieille souche définitivement sécularisée à des minorités religieuses issues de l'immigration incapables de cantonner leur foi dans la sphère privée.* »

L'étude *La ferveur religieuse et les demandes d'accommodement religieux : une comparaison intergroupe*, et un résumé de celle-ci, peuvent être consultées au www.cdpdj.qc.ca.

– 30 –

Source

M. Robert Sylvestre
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 253